



## **Assemblée communale ordinaire**

Mercredi 19 décembre 2012, au complexe scolaire à 20h00

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratifier l'avenant No 4 à la Convention du 20 juillet 1970 conclu entre la Confédération suisse et la commune mixte de Bure le 26 novembre 2012 concernant « le raccordement du collecteur communal à la station d'épuration des eaux usée de la place d'armes de Bure ».
3. Ratifier l'avenant No 2 à la Convention du 8/14 mai 1998 conclu entre la Confédération suisse et la commune mixte de Bure le 26 novembre 2012 concernant « le compostage des déchets verts de la commune de Bure à la place de compostage sur la place d'armes de Bure ».
4. Ratifier la Convention conclue entre la Confédération suisse et la commune mixte de Bure le 26 novembre 2012 concernant « une participation de la Confédération suisse à l'entretien des installations routières, trottoir, éclairage public menant du village de Bure, place de rebroussement, à la jonction du giratoire A16 ».
5. Rénovation de la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs : accepter d'alimenter un fonds à raison de Fr. 10.- par habitant pour les années 2013 à 2015, montant à verser annuellement au SIDP, sur la base des statistiques de la population à fin décembre de l'année précédente.
6. Discuter et approuver le budget 2013, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
7. Statuer sur l'octroi du droit de cité à Maillard Géraldine Marguerite Patricia.
8. Divers.

Les documents mentionnés sous les points 2, 3 et 4 ci-dessus sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal